

FONDS D'URGENCE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE POUR L'INTERVENTION EN CAS DE CATASTROPHE (DREF)



Aujourd'hui, sous l'effet des changements climatiques et de divers risques sans lien avec la météo, un nombre croissant de catastrophes de petite et moyenne ampleur touche de manière disproportionnée les communautés vulnérables. Ces catastrophes ne jouissant ni d'une couverture médiatique ni d'une visibilité internationale, il est parfois difficile de mobiliser des fonds pour y répondre et les personnes touchées risquent en conséquence d'être complètement négligées.

QU'EST-CE QUE LE DREF?

Dans ce contexte, le Fonds d'urgence de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) pour l'intervention en cas de catastrophe (DREF) s'est avéré être le moyen le plus simple, le plus rapide et le plus transparent, pour les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), d'accéder à un financement international d'urgence fiable et à court terme en faveur de l'action communautaire dans toutes sortes de catastrophes, lorsque les ressources disponibles au niveau national ne suffisent pas à répondre aux besoins.

COMMENT FONCTIONNE LE DREF?

Créé en 1985, le DREF a plus de 35 ans d'expérience dans l'octroi de prêts et de subventions aux Sociétés nationales. Depuis sa création, plus de 200 millions de personnes en situation de crise dans le monde ont bénéficié de cet appui. Au moyen du Fonds, la Fédération internationale fournit aux Sociétés nationales :

- un financement direct pour leurs activités locales menées face aux catastrophes de petite à moyenne ampleur lorsqu'aucun appel d'urgence n'est lancé ou lorsque le soutien d'autres donateurs n'est pas prévu;
- des fonds de départ pour les interventions plus importantes où la Fédération internationale et les Sociétés nationales œuvrent ensemble face à des urgences complexes de moyenne et grande ampleur, qui sont ensuite remboursés par les contributions des donateurs versées au titre des appels d'urgence;
- un financement direct destiné aux mesures d'action précoce prises en amont des dangers prévus, sur la base d'un protocole d'action précoce ou d'un plan d'action d'urgence en cas de crise imminente conçu pour sauver des vies avant que la catastrophe ne se produise.

Le DREF est un fonds axé sur la demande et les fonds qu'il fournit sont gérés au niveau local. Il reçoit des contributions non affectées des donateurs et est géré de manière centralisée par la Fédération internationale afin de garantir la cohérence et la redevabilité de son utilisation à l'échelle mondiale. Le DREF a un très bon ratio coût-efficacité. Les coûts de fonctionnement représentent au maximum 5 % des allocations annuelles et les fonds vont directement aux Sociétés nationales chargées de la mise en œuvre, sans intermédiaire. Chacune des 192 Sociétés nationales peut bénéficier du DREF à condition de soumettre une demande de financement et des plans d'action reflétant les priorités et les besoins définis au niveau local.

En 2021, près de 42 millions de francs suisses ont été versés par le DREF et son Mécanisme pour l'action fondée sur les prévisions à l'appui de 136 opérations, au moyen de 31 prêts aux appels d'urgence et de 105 subventions qui ont collectivement aidé les Sociétés nationales à atteindre 12,6 millions de personnes dans 88 pays.



POURQUOI SOUTENIR LE DREF?

Le DREF assure un financement rapide et prévisible aux premiers intervenants

Le DREF permet aux Sociétés nationales d'intensifier rapidement leurs efforts visant à aider les communautés à faire face à un large éventail de nouveaux risques, menaces et catastrophes. Les demandes de DREF peuvent être approuvées dans les 24 heures et les fonds peuvent être versés en moins de 72 heures. La plupart des opérations soutenues par le DREF sont des urgences de petite et moyenne ampleur, avec une allocation moyenne inférieure à 500 000 francs suisses, mais le Fonds fournit également un appui essentiel au lancement d'interventions à grande échelle. Rien qu'en 2021, 11 millions de francs suisses ont été alloués à 31 interventions d'urgence de grande ampleur, notamment à la suite du super-typhon Rai aux Philippines, du tremblement de terre en Haïti et de l'éruption volcanique du Mont Nyiragongo au Rwanda et en République démocratique du Congo.

En moyenne, 70 % des allocations du DREF sont destinées à des événements qui sont liés au climat et à la météo et généralement de nature récurrente, comme les inondations ou les sécheresses. Mais le DREF est largement utilisé dans d'autres contextes, ciblant les catastrophes résultant d'événements exceptionnels et non saisonniers, notamment les incendies de forêt, les accidents de transport collectif, les mouvements de population, les troubles civils et les épidémies. Entre 2012 et 2022, le DREF a alloué 32 millions de francs suisses pour 170 opérations de lutte contre les épidémies, dont plus de 1,8 million de francs suisses en 2021 pour aider sept Sociétés nationales africaines à faire face à des flambées d'Ebola.



Syrie : la sécheresse et les pénuries d'eau s'ajoutent aux défis d'une crise humanitaire qui dure depuis dix ans

En 2021, la dixième année du conflit en Syrie a été marquée par la pire sécheresse qui ait frappé le pays depuis 70 ans, laquelle a contribué à une détérioration généralisée du niveau de vie. Avec la hausse du prix de la nourriture, de l'eau et des produits de base, la situation est devenue particulièrement difficile pour environ 289 000 personnes déplacées, dans le nord et le nord-est de la Syrie. *Des études ont démontré* que seulement 20 % des personnes ont un accès suffisant à l'eau potable, tandis qu'une évaluation du Croissant-Rouge arabe syrien a montré que dans la même région, plus de trois millions de personnes n'ont qu'une ou deux heures d'électricité par jour. Face à cette situation d'urgence, le DREF a alloué 748 415 francs suisses au Croissant-Rouge arabe syrien pour qu'il vienne en aide à 15 000 personnes (3 000 ménages) grâce à une stratégie d'intervention axée sur la sécurité alimentaire, la promotion de l'hygiène et la sensibilisation à la santé.



Protéger les moyens de subsistance en Mongolie

En 2021, avant la période la plus froide de l'hiver, l'activation d'un protocole d'action précoce a permis à la Croix-Rouge de Mongolie d'accorder des subventions en espèces sans restrictions et des kits de soins pour animaux à 2 000 ménages d'éleveurs nomades dans les zones les plus à risque, contribuant ainsi à soutenir les communautés et à prévenir les pertes de bétail dues à la famine.

Le DREF favorise l'action anticipative

Agir avant qu'une catastrophe ne se produise permet de sauver des vies et de protéger les moyens de subsistance. Une part de plus en plus importante du DREF est consacrée à l'action anticipative, les ressources financières étant prévues à l'avance et débloquées automatiquement lorsqu'un certain seuil est atteint, ce qui permet aux Sociétés nationales de disposer des ressources et des capacités nécessaires pour atténuer l'impact d'une catastrophe ou d'une crise sur les communautés à risque. Le DREF fournit également des fonds aux Sociétés nationales pour qu'elles mènent des activités de préparation qui complètent les activités générales de préparation et les mesures d'action anticipative, ce qui permet de sauver davantage de vies face à une crise imminente, soit tout danger probable dont l'impact prévu est supérieur à la moyenne. En 2021, le financement de 10 nouveaux protocoles d'action précoce au titre du Mécanisme du DREF pour l'action fondée sur des prévisions a été approuvé pour différents risques, et 13 allocations du DREF ont été approuvées face à des crises imminentes.

Le DREF favorise l'action locale

Le DREF est conforme aux engagements pris dans le cadre du Grand compromis : investir davantage dans l'action humanitaire locale. Il permet aux donateurs de sortir des schémas classiques d'aide humanitaire allant de haut en bas pour soutenir directement l'action des volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui sont les acteurs communautaires de première ligne. Les Sociétés nationales reçoivent directement les allocations du DREF, ce qui leur permet de sauver davantage de vies et d'adapter l'aide d'urgence aux besoins locaux. Le DREF favorise également le renforcement des compétences et des capacités des Sociétés nationales et, par ce biais, celles des communautés locales.



Comment l'action locale a transformé une catastrophe en un nouveau chapitre

En avril 2020, le DREF a alloué 498 960 francs suisses à la Croix-Rouge de Tanzanie, pour que celle-ci puisse soutenir les communautés touchées par les fortes pluies et les inondations qui ont provoqué le déplacement de 1 702 familles de la région de Lindi. Les villages de Kipindimbi et Njinjo ont été complètement inondés, ce qui a obligé leurs habitants à se réinstaller sur de nouvelles terres, allouées par le gouvernement. Le DREF leur a permis de repartir à zéro et de construire de nouveaux abris. Un an plus tard, en 2021, la communauté a spontanément décidé de créer une nouvelle section de la Croix-Rouge, à Kipindimbi.

NOTRE AMBITION



Renforcer les partenariats du DREF

Face à l'augmentation des besoins humanitaires et à la pression croissante que subissent les Sociétés nationales pour anticiper les catastrophes et les crises et y répondre, la Fédération internationale collabore activement avec les donateurs à l'expansion et au développement du DREF. Après le succès de la première conférence pour les annonces de contributions au DREF en 2021, à laquelle ont participé 19 gouvernements et partenaires du secteur privé, une deuxième conférence se tiendra le 4 novembre 2022. Cette conférence a pour but de faire augmenter chaque année le volume du DREF pour atteindre 100 millions de francs suisses en 2025 et pouvoir ainsi répondre l'augmentation alarmante du nombre de catastrophes de petite et moyenne ampleur. En 2022, l'objectif est de lever des contributions à hauteur de 60 millions de francs suisses.



Un modèle innovant de financement

En collaboration avec ses partenaires externes Aon et le Centre for Disaster Protection, la Fédération internationale étudie un mécanisme d'assurance innovant qui pourrait améliorer et étendre les capacités du DREF. Ce mécanisme d'assurance est un moyen efficace de tirer parti des capitaux des donateurs pour transférer le risque de déficit de financement à des prestataires externes. Il servira à diversifier les sources de financement du DREF, et ainsi à garantir des capacités et une liquidité accrues lors des années où sont présentées des demandes d'allocation imprévues.



Intensifier l'action anticipative

D'un point de vue économique, il est logique de consacrer davantage de fonds, de compétences et d'énergie à l'action anticipative plutôt qu'à l'intervention. Les allocations du DREF demandées par les Sociétés nationales en prévision d'événements imminents ont doublé pendant la période 2019-2021, pour atteindre un total de trois millions de francs suisses. À l'avenir, environ 25 % des fonds versés par le DREF devraient être destinés à intensifier l'action anticipative, et les allocations destinées à faire face aux événements imminents et à améliorer la performance de l'action fondée sur des prévisions grâce à une série de mesures qui augmentent son efficacité, sa pertinence, sa flexibilité et sa couverture, seront accrues.

Informations complémentaires



lvana Mrdja

Responsable, Partenariats avec les Sociétés nationales et les gouvernementss

Département Développement des partenariats et des ressources

Courriel: ivana.mrdja@ifrc.org



Florent Del Pinto

Directeur, Centre des opérations d'urgence

Département Catastrophes et crises climatiques (prévention, intervention et relèvement)

Courriel: florent.delpinto@ifrc.org

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Humanité

Né du souci de porter secours sans discrimination aux blessés des champs de bataille, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sous son aspect international et national, s'efforce de prévenir et d'alléger en toutes circonstances les souffrances des hommes. Il tend à protéger la vie et la santé ainsi qu'à faire respecter la personne humaine. Il favorise la compréhension mutuelle, l'amitié, la coopération et une paix durable entre tous les peuples.

Impartialité

Il ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Il s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leur souffrance et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes.

Neutralité

Afin de garder la confiance de tous, le Mouvement s'abstient de prendre part aux hostilités et, en tout temps, aux controverses d'ordre politique, racial, religieux et idéologique.

Indépendance

Le Mouvement est indépendant. Auxiliaires des pouvoirs publics dans leurs activités humanitaires et soumises aux lois qui régissent leur pays respectif, les Sociétés nationales doivent pourtant conserver une autonomie qui leur permette d'agir toujours selon les principes du Mouvement.

Volontariat

Il est un mouvement de secours volontaire et désintéressé.

Unité

Il ne peut y avoir qu'une seule Société de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge dans un même pays. Elle doit être ouverte à tous et étendre son action humanitaire au territoire entier.

Universalité

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, au sein duquel toutes les Sociétés ont des droits égaux et le devoir de s'entraider, est universel.